MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1842 **31 juillet 2013**

SOMMAIRE

2-Pak Resources Investments S.à r.l. 88414
A2 IRON 88377
Accenture International 88371
Action Luxembourg Ouvert et Solidaire - Ligue des Droits de l'Homme 88371
Alltrans S.à r.l. 88372
Aloes S.A., SPF 88372
Alpina Real Estate GP II 88372
Alterna s.à r.l. 88375
Ameerul S.àr.l. 88415
An der Le'h Sàrl 88415
Ansesi S.à r.l. 88376
Aquaex S.A. 88376
Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l. 88415
Arlon Invest S.A. 88376
Arsinoe S.A. 88376
Askania II S.à r.l. 88416
ASO Holding 88375
Auto 97, S.à r.l. 88377
Auxiliaire Internationale d'Investissements 88377
AV Immo 88375
Bali Funding Luxembourg Limited 88376
Becatello Luxembourg S.à r.l. 88376
Beim Autosdokter S.à r.l. 88377
BGP Investment S.à.r.l. 88377
BGP Investment S.à.r.l. 88378
B&K Holding S.à r.l. 88379
BLB-Transfer S.A. 88378
B.O.A. Group S.A. 88377
Bubbles S.à r.l. 88378
Bypar S.à r.l. 88378
Camex S.à r.l. 88378
CEC-LUX S.à r.l. 88414
Compagnie Luxembourgeoise d'Annuaires S.A. 88414
Compagnie Maritime Monégasque International S.A. 88378
Corneris Consulting S.A. 88373
Courcelles Investments Holding S.A. 88373
Courcelles Investments S.A. 88373
Diaverum S.à r.l. 88371
DS Smith (Luxembourg) S.à r.l. 88373
DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l. 88372
Effepilux Alternative 88373
Financière Croix Valmer S.A. 88374
FL Investments 88374
Florenville Investments S.A. 88374
Futuris Invest S.A. 88373
HPF Holding S.A. - SPF 88392
Mongolian Transportation Holdings S.à r.l. 88370
Norlux Wireless S.à r.l. 88415
O'Rest'O S.à r.l. 88370
PIE Group II S.à r.l. 88403
ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l. 88399
ProLogis European Holdings XXII S.à r.l. 88396
Quilvest Wealth Management S.A. 88402
Ravago Reinsurance S.A. 88370
Rechem S.A. 88416
REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial 88416
Resitalia Management S.à r.l. 88410
RP Complex Holding S.à r.l. 88375
RQ I S.à r.l. 88375
Rubin Immobilière S.A. 88412
Savannah Investments S.A. 88375
SHG Holdings 1 S.à r.l. 88374
SHG Holdings 2 S.à r.l. 88371
SHG Holdings 3 S.à r.l. 88401
Watson Investment S.A. 88413

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Mongolian Transportation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 318.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 156.648.

—

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour Mongolian Transportation Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013077975/16.

(130095956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Ravago Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 164.657.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 30 mai 2013

"

L'Assemblée décide d'élire Administrateur:

RAVAGO Management S.à.r.l., représentée par Madame Gunhilde Van Gorp,

Benoit PARMENTIER,

Leo CAERS,

Paul DEPUYDT,

Jean-François DETAILLE

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2013.

L'Assemblée décide de nommer Réviseur Indépendant ERNST & YOUNG. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2013.

Pour la société RAVAGO Reinsurance S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078059/21.

(130095767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

O'Rest'O S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 166.224.

—

Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 11 juin 2013, à 16 heures,

Monsieur Guillaume DIDIOT, né le 24 juillet 1975 à Nancy (France), demeurant à 3, Clos du Hazeux - F-57 420 Pommerieux-Gare (France),

a cédé 10 (dix) parts sociales de la Société à Monsieur BENAHSENE Christian, né le 06 janvier 1966 à Thionville (France), demeurant 18, avenue Comte de Bertier - F-57 100 Thionville (France).

Foetz, le 11 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013078008/17.

(130096290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Action Luxembourg Ouvert et Solidaire - Ligue des Droits de l'Homme, Association sans but lucratif.

R.C.S. Luxembourg F 2.516.

—

L'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013 a adopté la modification suivante des statuts de l'association:

« **Art. 16.** L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour la durée d'une année et se compose d'un président et de quatre à dix membres élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut coopter des membres observateurs.

Le conseil d'administration peut confier la gestion journalière à un comité de gestion choisi parmi ses membres.»

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour le conseil d'administration

Claude Weber / Donato Laera

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2013078185/15.

(130096594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

SHG Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.122.

—

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour SHG Holdings-2 S.à r.l.

Référence de publication: 2013078097/16.

(130096024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Accenture International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.873.

—

Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078208/10.

(130097426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

—

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2013078440/13.

(130096895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Aloes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 134.033.

—

EXTRAIT

L'assemblée générale du 13 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 12, rue des Champs, L-7435 Tuntange, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Henri GRISIUS, Administrateur-Président, licencié en sciences économiques appliquées, 30, rue Joseph Hansen, L-1716 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 13 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour ALOES S.A. – SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013078261/21.

(130096505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Alltrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4945 Hautcharage, 1, rue de Schouweiler.

R.C.S. Luxembourg B 22.985.

—

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078259/10.

(130097091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Alpina Real Estate GP II, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.703.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078267/10.

(130096503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

DS Smith Salmon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 412.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 170.621.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société en date du 5 juin 2013

L'assemblée générale de la Société prend acte de la démission de Monsieur Robertus Johannes FEGEL de son mandat de Gérant A de la Société avec effet au 31 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078449/13.

(130097321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Corneris Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach, 10, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 165.530.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078417/10.

(130096576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Courcelles Investments S.A., Société Anonyme,

(anc. Courcelles Investments Holding S.A.).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 71.667.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078418/10.

(130097179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Effepilux Alternative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 150.495.

—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078479/10.

(130097359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Futuris Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.482.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013078557/11.

(130097432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

DS Smith (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 494.285.570,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 93.199.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale de la société en date du 7 juin 2013

L'assemblée générale de la Société prend acte de la démission de Monsieur Robertus Johannes FEGEL de son mandat de Gérant A de la Société avec effet au 31 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078450/13.

(130097320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

FL Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.548.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078541/10.

(130097446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Florenville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 67.031.

—

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 10 juin 2013

1. Mme Valérie PECHON a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Mme Laurence BIVER, administrateur de sociétés, née le 6 janvier 1971 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 17 juin 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLORENVILLE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078543/16.

(130097118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Financière Croix Valmer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 130.535.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013078538/12.

(130096783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

SHG Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.481.

—

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour SHG Holdings-1 S.à r.l.

Référence de publication: 2013078096/16.

(130096025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

RP Complex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. RQ I S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 140.248.

—

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 4 juin 2013 que la personne suivante a été nommée en tant que gérant de type A avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

- Shao-Tchin Chan, expert comptable, avec adresse professionnelle au 6 C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Munsbach, le 13 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013078067/16.

(130096365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Savannah Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 107.714.

—

Le bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013. Signature.

Référence de publication: 2013078093/10.

(130095755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Alterna s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9233 Diekirch, 53, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 173.170.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079197/9.

(130097895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

AV Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perlé, 7, rue Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 173.539.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079219/9.

(130097877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

ASO Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8086 Bertrange, 34, Cité Am Wenkel.

R.C.S. Luxembourg B 129.547.

—

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079215/10.

(130097774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Arlon Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 75.107.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079212/9.

(130097699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Arsinoe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.451.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079213/9.

(130098595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Ansesi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5441 Remerschen, 39, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 138.256.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079206/9.

(130098551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Aquaex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9278 Diekirch, 9, rue Sauerwiss.

R.C.S. Luxembourg B 127.877.

—

Les statuts coordonnés suivant acte n° 66587 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079208/9.

(130098020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Bali Funding Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.299.

—

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079227/9.

(130097952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Becatello Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.374.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079228/9.

(130098082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

A2 IRON, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 155.856.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079224/9.

(130097753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

B.O.A. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.633.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079225/9.

(130098223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Auto 97, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1131 Luxembourg, 14, rue Antoine.

R.C.S. Luxembourg B 63.259.

—

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079217/9.

(130097757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Auxiliaire Internationale d'Investissements, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 151.120.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079218/9.

(130097711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Beim Autosdokter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.921.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079240/9.

(130098685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

BGP Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 97.795.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079242/9.

(130098025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

BLB-Transfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 106.683.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079245/9.

(130098211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

BGP Investment S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 97.795.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079243/9.

(130098026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Bubbles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 173, route d'Ehlerange.

R.C.S. Luxembourg B 163.038.

—

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079253/9.

(130098272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Bypar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 350.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 84.647.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079254/9.

(130098056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Camex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 17B, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 170.103.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079257/9.

(130098538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Compagnie Maritime Monégasque International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 153.598.

—

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079265/9.

(130097703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

B&K Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.977.

—

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fifth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Ms. Susanne Jung SORENSEN, a Danish national, born on 9 June 1982 in Korea, having her professional address at 96 Kensington High Street, London, W8 4SG, United Kingdom;

here represented by Mrs Alexia UHL, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 27 May 2013; and

Mr. Anders La Cour MOLLER, a Danish national, born on 30 January 1980 in Sydals, Denmark, having his professional address at 96 Kensington High Street, London, W8 4SG, United Kingdom;

here represented by Mrs Alexia UHL, prenamed, by virtue of a power of attorney given on 27 May 2013.

The powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

"I. Interpretation - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Definitions and Interpretation.

1.1. In these articles of association:

Articles means these articles of association as amended from time to time.

Available Amount means, at any given time, the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (x) any freely distributable reserves (including any available share premium amount) and (y) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares (to the extent they are available) to be redeemed and cancelled and reduced by (x) any losses (included carried forward losses) and (y) any sums to be placed into a reserve pursuant to the requirements of the Companies Act 1915 or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

Board has the meaning given to it in article 7.1;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such Class of Shares;

Class of Shares has the meaning given to it in article 5.1;

Companies Act 1915 means the Act on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended from time to time or any act that may hereafter be substituted therefore;

Company means the company governed by these articles of association (as amended from time to time, the Articles);

General Meeting has the meaning given to it in article 11.1;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 15.1;

Redemption Amount has the meaning given to it in article 6.3;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board and approved by the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts.

The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

1.2. Words importing the singular number only shall include the plural and vice versa; words importing the masculine gender shall include the feminine and neuter genders.

Art. 2. Name and Registered office.

2.1. The name of the company is "B&K Holding S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the Companies Act 1915 and these Articles.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

2.2. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares - Redemption

Art. 5. Capital and Shares.

5.1. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and fifty euros (EUR 12,550.-) and is divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) Class A shares (the Class A Shares);
- ten (10) Class B shares (the Class B Shares);
- ten (10) Class C shares (the Class C Shares);
- ten (10) Class D shares (the Class D Shares);
- ten (10) Class E shares (the Class E Shares); and
- ten (10) Class F shares (the Class F Shares).

all subscribed and fully paid up with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each. Without prejudice to other designations used in the Articles, the Class A to F Shares are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares".

The rights and obligations attached to the Classes of Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Companies Act 1915.

5.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

5.3 Each amount that has been paid on shares of a certain Class of Shares above the nominal amount, shall be added to the share premium account attached to the shares of the concerning Class of Shares.

5.4. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

5.5. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

Art. 6. Redemption of shares.

6.1. The share capital of the Company may be reduced by means of redemption and subsequent cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time redeem and cancel the Class A Shares. In the case of redemption for subsequent cancellation of Classes of Shares, such redemption and subsequent cancellation shall be made in reverse alphabetical order (first the Class F Shares, then the Class E Shares and so on). Shares may be redeemed (and subsequently cancelled) periodically at the option of the Board.

6.2. In the event of a reduction of share capital by means of redemption and subsequent cancellation of any Class of Shares (in the abovementioned order), each such Class of Shares entitles the holder(s) thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as determined by the Board and approved by the General Meeting, and the holder(s) of shares of the redeemed (for subsequent cancellation) Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and redeemed.

Without prejudice to the foregoing, the Board determines the terms, conditions and manner of redemption of shares if it is authorised to do so by a resolution of the General Meeting. Where the Board is so authorised, it must do so before the relevant shares are issued. In all other instances, the terms, conditions and manner of redemption are to be determined by the General Meeting, whether before or after the issue of the shares concerned.

6.3. The terms of redemption may provide that the amount payable on redemption (the Redemption Amount) may, by agreement between the Company and the holder(s) of the shares, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the shares must be paid for on redemption.

6.4.The Company can proceed to the repurchase of its own shares in accordance with these Articles and subject to the availability of amounts determined by the Board on the basis of relevant Interim Accounts only.

6.5. Where shares are redeemed, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

6.6. If upon approval of the annual accounts for a financial year in which shares were redeemed, it appears from such annual accounts that the amounts used by the Board to proceed to a redemption of shares were not available to the Company, then the (former) holder(s) of the redeemed shares shall be liable:

(i) to repay the Redemption Amount (or part thereof) to the Company to cover the shortfall; or

(ii) in the case of a redemption by way of a distribution in kind, to pay the Company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gerance") (hereafter the "Board"). In these articles of association, any reference to the Board shall be construed as a reference to the sole manager in case the Company is managed by one manager.

7.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Companies Act 1915 or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the single signature of any one manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager, by the sole manager or, in case of plurality of managers, by any one manager.

8.4 Delegation and Agent of the Company

The Board may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Board will determine any such agents responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 9. Shareholders' Reserved Matters. Notwithstanding the provisions of article 8 above, the Board shall require the prior written consent of the shareholders in order to proceed with any of the following matters:

(i) Any disposition or sale of any assets of the Company exceeding the total aggregate amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000);

(ii) Entry into any sort of agreement related and/or connected with the subsidiaries of the Company exceeding the total aggregate amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000);

(iii) Any borrowing of money exceeding the total aggregate amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000);

(iv) The making of any loan or the granting of any credit exceeding the total aggregate amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000); and

(v) The creation of any mortgage, charge, debenture or other security over the Company's assets exceeding the total aggregate amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000).

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Companies Act 1915.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one- half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Companies Act 1915 to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseur d'entreprises agréé, if any required, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the legal reserve (the Legal Reserve) required by the Companies Act 1915. This allocation ceases to be required when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution;

(iii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time."

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31 December 2013.

Subscription and Payment

Ms. Susanne Jung SORENSEN, represented as stated above, subscribes for:

- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) Class A Shares;
- 5 (five) Class B Shares;
- 5 (five) Class C Shares;
- 5 (five) Class D Shares;
- 5 (five) Class E Shares; and
- 5 (five) Class F Shares,

all in registered form and with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand euros (EUR 12,000.00), out of which an amount of six thousand two hundred and seventy-five euros (EUR 6,275.00) are allocated to the share capital of the Company, and an amount of five thousand seven hundred and twenty-five euros (EUR 5,725.00) are allocated to the share premium account of the Company, as follows:

- nine hundred and fifty-five euros (EUR 955.00) are allocated to the share premium account attached to the Class A Shares;
- nine hundred and fifty-four euros (EUR 954.00) are allocated to the share premium account attached the Class B Shares;
- nine hundred and fifty-four euros (EUR 954.00) are allocated to the share premium account attached the Class C Shares;
- nine hundred and fifty-four euros (EUR 954.00) are allocated to the share premium account attached the Class D Shares;
- nine hundred and fifty-four euros (EUR 954.00) are allocated to the share premium account attached the Class E Shares; and
- nine hundred and fifty-four euros (EUR 954.00) are allocated to the share premium account attached the Class F Shares.

Mr. Anders La Cour MOLLER, represented as stated above, subscribes for:

- 6,250 (six thousand two hundred and fifty) Class A Shares;
- 5 (five) Class B Shares;
- 5 (five) Class C Shares;
- 5 (five) Class D Shares;
- 5 (five) Class E Shares; and
- 5 (five) Class F Shares.

all in registered form and with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand euros (EUR 12,000.00), out of which an amount of six thousand two hundred and seventy-five euros (EUR 6,275.00) are allocated to the share capital of the Company, and an amount of five thousand seven hundred and twenty-five euros (EUR 5,725.00) are allocated to the share premium account of the Company, as follows:

- nine hundred and fifty-five euros (EUR 955.00) are allocated to the share premium account attached to the Class A Shares;
- nine hundred and fifty-four euros (EUR 954.00) are allocated to the share premium account attached the Class B Shares;
- nine hundred and fifty-four euros (EUR 954.00) are allocated to the share premium account attached the Class C Shares;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- nine hundred and fifty-four euros (EUR 954.00) are allocated to the share premium account attached the Class D Shares;

- nine hundred and fifty-four euros (EUR 954.00) are allocated to the share premium account attached the Class E Shares; and

- nine hundred and fifty-four euros (EUR 954.00) are allocated to the share premium account attached the Class F Shares.

An amount of twenty-four thousand euros (EUR 24,000.00) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Charlotte Lahaije-Hultman, born on 24 March 1975, at Barnarp (Sweden) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, and

- Ms Elin Sjoling, born on 16 May 1983, at Lidingò (Sweden), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is located at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

ONT COMPARU:

Madame Susanne Jung SORENSEN, de nationalité danoise, née le 9 juin 1982 en Corée, ayant son adresse professionnelle au 96 Kensington High Street, Londres, W8 4SG, Grande Bretagne;

ici représentée par Madame Alexia UHL, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 mai 2013, et

Monsieur Anders La Cour MOLLER, de nationalité danoise, né le 30 janvier 1980 à Sydals, Danemark, ayant son adresse professionnelle au 96 Kensington High Street, Londres, W8 4SG, Grande Bretagne;

ici représenté par Madame Alexia UHL, prénommée, ayant son adresse à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 27 mai 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

«I. Interprétation - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . Définitions et Interprétation.

1.1. Dans les présents statuts:

Assemblée Générale a le sens qui lui est donné à l'article 11.1.

Catégorie de Parts Sociales a le sens qui lui est donné à l'article 5.1.

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée.

Conseil a le sens qui lui donné à l'Article 7.1.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat d'une Catégorie de Parts Sociales.

Loi de 1915 sur les sociétés désigne la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que toute loi qui pourrait éventuellement lui être substituée.

Montant Disponible désigne, à tout moment, le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés (x) des réserves librement distribuables (y compris le montant de la prime d'émission) et (y) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler (s'ils sont disponibles), mais diminués (x) des pertes (y compris les pertes reportées) et (y) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi de 1915 sur les sociétés ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté).

Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Prix de Rachat a le sens qui lui est donné à l'article 6.3.

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'Article 15.1.

Société désigne la société régie par les présents statuts (avec ses modifications). Statuts désignent les présents statuts tels que modifiés.

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales.

1.2. Le singulier comprend le pluriel, et vice-versa; le masculin comprend le féminin et le neutre.

Art. 2. Dénomination et Siège social.

2.1. La dénomination sociale de la société est: B&K Holding S.à r.l.

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier, par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

2.2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou évènements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales - Rachat

Art. 5. Capital et Parts sociales.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cent cinquante euros (12.550,00 EUR) divisé en:

- 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- dix (10) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- dix (10) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);
- dix (10) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- dix (10) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»); et
- dix (10) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»).

ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) intégralement souscrites et libérées. Sous réserve d'une autre désignation dans les présents Statuts, les Catégories A à F sont ensemble désignées comme les «Catégories de Parts Sociales» et individuellement une «Catégorie de Parts Sociales».

Les droits et obligations attachés aux Catégories de Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915.

5.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

5.3. Tout montant devant être payé au titre des parts sociales d'une certaine Catégorie de Parts Sociales au-dessus de la valeur nominale, devra être apporté au compte de prime d'émission attaché aux parts sociales de la Catégorie de Parts Sociales concernées.

5.4. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

5.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

Art. 6. Rachat des parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat (et l'annulation) de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter (et annuler) les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachat en vue de l'annulation de Catégories de Parts Sociales, ce rachat et annulation subséquente sera effectué dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (premièrement les Parts Sociales de Catégorie F, ensuite les Parts Sociales de Catégorie E et ainsi de suite). Les parts sociales peuvent être rachetées (et par la suite annulées) périodiquement sur décision du Conseil.

6.2. En cas de réduction du capital social par rachat et annulation subséquente d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetées et ensuite annulées un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été rachetée.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil détermine les termes, conditions et les modalités de rachat des Parts Sociales si celui-ci est autorisé à le faire par une résolution de l'assemblée générale. Lorsque le Conseil y a été autorisé, la détermination doit se faire avant que les Parts Sociales appropriées ne soient émises. Dans tous les autres cas, les termes, conditions et modalités de rachat doivent être déterminés par l'assemblée générale, que ce soit avant ou après l'émission des Parts Sociales concernées.

6.3. Les termes du rachat peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le Prix de Rachat) peut, par accord entre la Société et le détenteur des Parts Sociales, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les parts sociales doivent être payées au moment du rachat.

6.4. La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les présents Statuts et sous réserve de disponibilité des montants déterminés par le Conseil uniquement sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

6.5. Lorsque les parts sociales sont rachetées, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, doivent être suspendus.

6.6. Si lors de l'approbation des comptes annuels pour un exercice social dans lequel les parts sociales ont été rachetées, il apparaît que les sommes utilisées par le Conseil pour procéder au rachat des parts sociales n'était pas à disposition de la Société, alors les (anciens) détenteurs des parts sociales rachetées seront tenus:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(i) de rembourser le Prix de Rachat (ou une partie de celui-ci) à la société pour couvrir le déficit; ou

(ii) dans le cas d'un rachat par voie de distribution en nature, de rembourser à la société une somme égale au moindre de la valeur de cette distribution (au moment où elle a été faite) ou le déficit.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil»). Dans les présents Statuts, toute référence au Conseil doit être entendue comme une référence au gérant unique dans le cas où la Société est gérée par un seul gérant.

7.2. Les gérants n'ont pas l'obligation d'être associés. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 sur les sociétés ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

Vis-à-vis des tiers, la Société, en cas de gérant unique, sera liée par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir a été délégué, dans le cas d'un gérant unique, par le gérant unique, ou dans le cas de pluralité de gérant, par tout gérant agissant individuellement.

8.4 Délégation et mandataire ad hoc

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs pour des actes spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération, le cas échéant, de ces mandataires, la durée de leur mandat et toute autre condition du mandat.

Art. 9 Accord préalable des Associés. Nonobstant les dispositions de l'article 8 ci-dessus, le Conseil devra obtenir l'accord écrit préalable des Associés avant de procéder aux décisions suivantes:

(i) Toute disposition ou vente des actifs de la Société excédant le montant total cumulé de cinquante mille Euros (EUR 50.000);

(ii) Toute disposition ou vente de filiales de la Société excédant le montant total cumulé de cinquante mille Euros (EUR 50.000);

(iii) Tout emprunt d'argent dépassant le montant total cumulé de cinquante mille Euros (EUR 50.000);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

(iv) La réalisation d'un prêt ou l'octroi de tout crédit excédant le montant total cumulé de cinquante mille Euros (EUR 50.000);

(v) La création de tout crédit hypothécaire, charge, obligation ou un autre sûreté sur les actifs de la Société excédant le montant total cumulé de cinquante mille Euros (EUR 50.000);

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, lorsque la loi en impose l'obligation.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les reviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale (la «Réserve Légale») ainsi qu'il est prévu par la Loi de 1915. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excèdent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Madame Susanne Jung SORENSEN, représentée tel qu'indiqué en tête des présentes, déclare souscrire à:

- 6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Catégorie A;
- 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie B;
- 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie C;
- 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie D;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie E; et

- 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie F.

sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000,00), duquel un montant de six mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 6.275,00) est alloué au capital social de la Société, et un montant de cinq mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 5.725,00) est alloué au compte de prime d'émission de la Société comme suit:

- neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 955,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie A;

- neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie B;

- neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie C;

- neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie D;

- neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie E; et

- neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie F.

Monsieur Anders La Cour MOLLER, représenté tel qu'indiqué en tête des présentes, déclare souscrire à:

- 6.250 (six mille deux cent cinquante) Parts Sociales de Catégorie A;

- 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie B;

- 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie C;

- 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie D;

- 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie E; et

- 5 (cinq) Parts Sociales de Catégorie F.

sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille euros (EUR 12.000,00), duquel un montant de six mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 6.275,00) est alloué au capital social de la Société, et un montant de cinq mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 5.725,00) est alloué au compte de prime d'émission de la Société comme suit:

- neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 955,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie A;

- neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie B;

- neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie C;

- neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie D;

- neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie E; et

- neuf cent cinquante-quatre euros (EUR 954,00) sont alloués au compte de prime d'émission rattaché aux Parts Sociales de Catégorie F.

Le montant de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975, à Barnarp (Suède) ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, et

- Mademoiselle Elin Sjôling, née le 16 mai 1983, à Lidingô (Suède), ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire des parties comparantes, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2013. LAC/2013/25629. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013079226/727.

(130098474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

HPF Holding S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 172.835.

—

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

The Hamilton Philanthropic Foundation, une société constituée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à JE4 5UT St-Helier, 13, Castle Street, Jersey, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Jersey sous le numéro 190, ici représentée par Mme Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, ayant son adresse professionnelle à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

The Hamilton Philanthropic Foundation sera ci-après désignée par l'"Actionnaire unique".

La procuration signée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Actionnaire unique, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des actions de HPF Holding S.A.-SPF, une société anonyme constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 172 835, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3023 du 13 décembre 2012 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Actionnaire unique, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion du capital social de cent mille Euros (100.000,- EUR) à cent vingt-huit mille cinquante US Dollars (128.050,- USD) sans création ni émission de nouvelles actions.

3.- Libération du capital social non encore appelé pour un montant de 96.037,50 USD par un apport en nature.

4.- Augmentation du capital social à concurrence de un million quatre cent trois mille neuf cent cinquante US Dollars (1.403.950,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-huit mille cinquante US Dollars (128.050,- USD) à un million cinq cent trente-deux mille US Dollars (1.532.000,- USD) par la création et l'émission de quatorze mille trois cent vingt (14.320) nouvelles actions, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par souscription et libération d'un apport en nature.

5.- Acceptation de la souscription de quatorze mille trois cent vingt (14.320) nouvelles actions de la Société par l'Actionnaire unique et du paiement des actions par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Actionnaire unique contre la Société d'un montant de un million quatre cent trois mille neuf cent cinquante US Dollars (1.403.950,- USD);

6.- Restructuration de capital social et fixation de la valeur nominale des actions à cent US Dollars (100,- USD).

7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

8.- Divers.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

L'Actionnaire unique, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant, d'acter les résolutions suivantes prises en assemblée générale extraordinaire:

Première résolution

L'Actionnaire unique décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Actionnaire unique décide de convertir le capital social de la Société de cent mille Euros (100.000,- EUR) à cent vingt-huit mille cinquante US Dollars (128.050,- USD), sans créer ni émettre de nouvelles actions.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de libérer le capital social non encore appelé pour un montant de quatre-vingt-seize mille trente-sept virgule cinquante US Dollars (96.037,50 USD) (soit à l'origine 75.000,- EUR), par un apport en nature du même montant, consistant en la conversion d'une créance liquide et exigible que l'actionnaire détient contre la société, de sorte que le capital social de la société est dorénavant entièrement libéré.

La libération du capital social a été décrite en application de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales dans le rapport de réviseur émis par AbaCab S.à r.l., Réviseur d'Entreprises Agréé, en date du 30 avril 2013 décrit ci-dessous dans la cinquième résolution.

Quatrième résolution

L'Actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million quatre cent trois mille neuf cent cinquante US Dollars (1.403.950,- USD) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-huit mille cinquante US Dollars (128.050,- USD) à un million cinq cent trente-deux mille USD Dollars (1.532.000,- USD) par la création et l'émission de quatorze mille trois cent vingt (14.320) nouvelles actions, et augmentation du pair comptable des actions existantes, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Cinquième résolution
Souscription et Libération

Ensuite a comparu, Mme Marie-Hélène GONCALVES, susmentionnée, agissant ès qualité de mandataire dûment autorisée de l'Actionnaire unique, susmentionné, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Actionnaire unique, susmentionné, quatorze mille trois cent vingt (14.320) nouvelles actions de la Société, et de libérer intégralement ces nouvelles actions par un apport en nature (l'"Apport en Nature") consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Actionnaire unique contre la Société d'un montant de un million quatre cent trois mille neuf cent cinquante USD Dollars (1.403.950 USD), entièrement alloués au capital social de la Société.

Rapport du réviseur d'entreprises.

La preuve desdites réserves distribuables de la Société a été donnée au notaire instrumentant par l'établissement d'un rapport signé en date du 30 avril 2013 émis par AbaCab S.à r.l., Réviseur d'Entreprises Agréé, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 50797, avec siège social au 231, Val des Bons Malades à L-2121 Luxembourg, qui conclut ce qui suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contre partie.».

Copie de ce rapport après avoir été signé ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

L'Actionnaire unique déclare qu'il n'existe aucune restriction quant au libre transfert de l'Apport en Nature et que la créance quant à l'Apport en Nature est une créance certaine, liquide et exigible de l'Actionnaire unique. L'Actionnaire unique accorde décharge irrévocable et inconditionnelle à la Société de toute responsabilité et obligation vis-à-vis de l'Actionnaire unique relatives à la créance ainsi apportée.

L'Actionnaire unique déclare que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée à un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-sept virgule cinquante US Dollars (1.499.987,50 USD) dans une déclaration d'apport signée par les représentants légaux de l'Actionnaire unique et confirmé dans une déclaration de la société bénéficiaire signée par les représentants de la Société.

Sixième résolution

L'actionnaire unique décide de restructurer le capital social de la société et annuler les actions existantes et de les remplacer par quinze mille trois cent vingt (15.320) actions nouvelles, et de fixer la valeur nominale des nouvelles actions à cent US Dollars (100,- USD) chacune.

Septième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

"' **Art. 3.** Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cinq cent trente-deux mille US Dollars (1.532.000,- USD), représenté par quinze mille trois cent vingt (15.320) actions, chacune d'une valeur nominale de cent US Dollars (100,- USD), entièrement libérées."

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout Représentant Autorisé, chacun agissant individuellement, selon leur seule signature, avec pouvoir de substitution total, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans le registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 2.350,- EUR.

L'apport en nature a été évalué à 1.154.330,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of May.

Before us the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

There appeared the following:

The Hamilton Philanthropic Foundation, a foundation existing and governed by the laws of Jersey, having its registered office at JE4 5UT St-Helier, 13, Castle Street, Jersey, filed with the Register of Jersey under the number 190, represented by Mrs Marie-Hélène GONCALVES, corporate manager, with professional address in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The Hamilton Philanthropic Foundation is hereafter referred to as the "Sole Shareholder".

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will be appended to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as above stated, declares that it currently holds all the shares of HPF Holding S.A. - SPF", with registered office in L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, registered with the Companies and Trade Register of Luxembourg ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), section B, number 172 835, incorporated by deed of the officiating notary, on the 8 th of November 2012, published in the Mémorial C number 3023 on the 13 th of December 2012 (hereafter referred to as the "Company"). The articles of association of the Company have not been amended so far.

The Sole Shareholder confirmed to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1.- Cancellation of the nominal value of the Shares.

2.- Conversion of the Company's share capital from one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) into one hundred twenty-eight thousand fifty US Dollars (128,050.- USD), without creation nor issuance of new shares.

3.- Full and complete payment of the outstanding amount of the subscribed corporate capital of 96,037.50 USD by a contribution in kind of the same amount.

4.- Increase of the capital to the extent of one million four hundred three thousand nine hundred fifty US Dollars (1,403,950.- USD) in order to raise it from its current amount of one hundred twenty-eight thousand fifty US Dollars (128,050.- USD) to one million five hundred and thirty-two thousand (1,532,000.- USD) by the creation and issue of fourteen thousand three hundred and twenty (14,320) new shares vested with the same rights and obligations as those attached to the existing shares, by subscription and issue of a contribution in kind.

5.- Acceptation of the subscription of fourteen thousand three hundred and twenty (14,320) new shares of the Company by the Sole Shareholder and payment by a contribution in kind of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of one million four hundred three thousand nine hundred fifty US Dollars (1,403,950.- USD);

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

6.- Restructuring of the corporate capital and fixation of the nominal value of the shares to one hundred US Dollars (100.- USD).

7.- Subsequent amendment of the article 3 of the Articles of Association.

8.- Miscellaneous.

The Sole Shareholder hereby requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decided to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decided to convert the Company's share capital from one hundred thousand Euro (100,000.- EUR) into one hundred twenty-eight thousand fifty US Dollars (128,050.- USD), without creation nor issuance of new shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to pay up the outstanding amount of the subscribed corporate capital of 96,037.50 USD (ninety-six thousand thirty-seven point fifty US Dollar) (former EUR 75,000.-), by a contribution in kind of the same amount, consisting in the conversion of a certain, liquid and exigible receivable that the sole Shareholder, holds against the Company, so that the share capital of the Company is now fully paid-up.

The payment of the corporate capital is detailed, in application of article 26-1 of the law on commercial companies, in the report of the independent auditor AbaCab S.à r.l., "Réviseur d'entreprises Agréé", dated April 30 th , 2013, as described in the following fifth resolution.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred three thousand nine hundred fifty US Dollars (1,403,950.- USD) in order to raise it from its current amount of one hundred twenty-eight thousand fifty US Dollars (128,050.- USD) to one million five hundred and thirty-two thousand (1,532,000.- USD) by the creation and issue of fourteen thousand three hundred and twenty (14,320) new shares, and by increasing the par value of the shares, vested with the same rights and obligations as those attached to the existing shares, by subscription and issue of a contribution in kind.

Fifth resolution
Subscription and Payment

Thereupon appeared Mrs Marie-Hélène GONCALVES, prenamed, acting in her capacity as duly authorised mandatory of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to fourteen thousand three hundred and twenty (14,320) new shares, and to make payment in full for all such new shares by means of a contribution in kind (the "Contribution in kind") of a definite, due and payable receivable held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of one million four hundred three thousand nine hundred fifty US Dollars (1,403,950.- USD), entirely allotted to the corporate capital.

Report of the independent auditor

The proof of the aforementioned distributable reserves has been given to the undersigned notary by a report dated 30 April 2013 issued by AbaCab S.à r.l., Réviseur d'Entreprises Agréé, registered with the Luxembourg Companies and Trade Register, under section B, number 50 797, with registered office at 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, which concluded the following:

"In accordance with our due diligence requirements, no act or transaction which could mean that the global value of the contribution in kind would not correspond to the nominal value of the shares to be issued in return, was brought to our attention "

A copy of the said report will remain, after being signed ne varietur by the appearing and the officiating notary, attached to the present deed.

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed mandatory, declared that there exist no impediments to the free disposal of the Contribution in Kind and that the receivable with respect to the Contribution in Kind is a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder. The Sole Shareholder further irrevocably and unconditionally waives, releases and discharges the Company from all its obligations and liabilities towards the Sole Shareholder in respect of the receivable so contributed.

The Sole Shareholder further declares that the value of the Contribution in Kind has been certified at one million four hundred ninety-nine thousand nine hundred eighty-seven point fifty (1,499,987.50 USD) in a declaration of contribution signed by the representatives of the Sole Shareholder and confirmed in a declaration of recipient company signed by the representatives of the Company.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the corporate capital by cancelling all the existing shares and by issuing fifteen thousand three hundred and twenty (15,320) new shares and to fix the nominal value of these new shares at one hundred US Dollars (100.- USD) each.

Seventh resolution

The Sole Shareholder decided to amend the article three (3) of the articles of incorporation in order to reflect such action, and to give it the following wording:

" **Art. 3.** The subscribed capital is set at one million five hundred and thirty-two thousand (1,532,000.- USD) represented by fifteen thousand three hundred and twenty (15,320) fully paid shares with a par value of one hundred US Dollars (100.- USD) each."

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any Authorized Representative, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the share register of the Company.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at EUR 2,350.-.

The contribution in kind is valued at EUR 1,154,330.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077849/235.

(130095817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

ProLogis European Holdings XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.745.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May.

Before us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared:

ProLogis European Developments BV, a company having its registered office at 115, Schiphol Boulevard, NL-1118 BG Schiphol Airport, registered at the Trade Register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc Becker, employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on the 24 th day of May, 2013..

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. ProLogis European Developments BV, prequalified, declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ProLogis European Holdings XXII S. à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151745, incorporated by

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

a deed of the undersigned notary on the second day of March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 776, on the 14 th day of April, 2010. The articles of incorporation weren't amended since that day.

Agenda

1. Suppression of the nominal value.

2. Conversion of the share capital from Euros (EUR) into Pounds sterling (GBP).

3. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred sixty-one thousand three hundred three point seventy-five Pounds sterling (GBP 161,303.75-) so as to raise it from its current amount of ten thousand six hundred ninety-six point twenty-five Pounds sterling (GBP 10,696.25.-) divided into five hundred (500) shares without a par value to an amount of one hundred seventy-two thousand Pounds sterling (GBP 172,000), divided into five hundred (500) shares without issuing new shares.

4. Amendment of article 6 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to convert the currency of the share capital of the Company from EURO (EUR) into British Pounds (GBP), at an exchange rate applicable on the 22 nd day of May, 2013, i.e. zero point eight five five seven zero British Pound (GBP 0,85570), for one euro (1.-), so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by Five hundred (500) shares without designation of a nominal value is converted into ten thousand six hundred ninety-six point twenty-five Pounds sterling(GBP 10,696.25.-) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one hundred sixty-one thousand three hundred three point seventy-five Pounds sterling (GBP 161,303.75-) so as to raise it from its current amount of ten thousand six hundred ninety-six point twenty-five Pounds sterling (GBP 10,696.25.-) divided into five hundred (500) shares without a par value to an amount of one hundred seventy-two thousand Pounds sterling (GBP 172,000), divided into five hundred (500) shares without issuing new shares.

Fourth resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the Sole Shareholder so that the amount of one hundred sixty-one thousand three hundred three point seventy-five Pounds sterling (GBP 161,303.75) is at the disposal of the Company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 6. The Company's share capital is set at one hundred seventy-two thousand Pounds sterling (GBP 172,000) represented by five hundred (500) shares without par value.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.-EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ProLogis European Developments BV, une société ayant son siège social à 115, Schiphol Boulevard, NL-1118 BG Schiphol Airport, enregistrée au registre de commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2013.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. ProLogis European Developments BV préqualifié, déclare qu'il est l'associé unique (l'"Associé Unique") de ProLogis European Holdings XXII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.745, constituée par acte du notaire instrumentant du 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 776 du 14 avril 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale

2. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP).

3. Augmentation du capital social de la Société de cent soixante et un mille trois cent trois point soixante-quinze Livres Sterling (GBP 161.303,75) pour le porter de son montant actuel de dix mille six cent quatre-vingt seize point vingt-cinq Livres Sterling (GBP 10.696,25) divisé en cinq cent (500) parts sociales sans valeur nominale à un montant de cent soixante-douze mille Livres Sterling (GBP 172.000) divisé en cinq cent (500) parts sociales sans valeur nominale, sans émission de nouvelles parts sociales.

4. Modification de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.

5. Divers.

La partie comparante, préqualifiée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) sur base d'un taux d'échange daté du 22 mai 2013, à savoir zéro point huit cinq cinq sept zéro Livres Sterling (GBP 0.85570) pour un Euro (EUR 1), c'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale est converti en un montant de dix mille six cent quatre-vingt seize point vingt-cinq (GBP 10.696,25) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de cent soixante et un mille trois cent trois point soixante-quinze Livres Sterling (GBP 161.303,75) pour le porter de son montant actuel de dix mille six cent quatre-vingt seize point vingt-cinq Livres Sterling (GBP 10.696,25) divisé en cinq cent (500) parts sociales sans valeur nominale à un montant de cent soixante-douze mille Livres Sterling (GBP 172.000) divisé en cinq cent (500) parts sociales sans valeur nominale, sans émission de nouvelles parts sociales.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'Associé unique de sorte que le montant de cent soixante et un mille trois cent trois point soixante-quinze Livres Sterling (GBP 161.303,75) est à la disposition de la Société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cent soixante-douze mille Livres Sterling (172.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (1.500.-EUR).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Becker, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24588. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078028/131.

(130095912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 151.746.

—

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of May.

Before us Maître Marc LECUIT, notary residing in Mersch, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed,

There appeared:

ProLogis European Developments BV, a company having its registered office at 115, Schiphol Boulevard, NL-1118 BG Schiphol Airport, registered at the Trade Register of Amsterdam under the number 34248696,

here represented by Mr Marc Becker, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 24 th day of May, 2013.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. ProLogis European Developments BV, prequalified, declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of ProLogis European Holdings XXIII S. à r.l., a private limited liability company ("'société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151746, incorporated by a deed of the undersigned notary on the second day of March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 777, on the 14 th day of April, 2010. The articles of incorporation weren't amended since that day.

Agenda

1. Suppression of the nominal value.

2. Conversion of the share capital from Euros (EUR) into Pounds sterling (GBP).

3. Increase of the Company's share capital by an amount of forty-one thousand three hundred three point seventy-five Pounds sterling (GBP 41,303.75.-) so as to raise it from its current amount of ten thousand six hundred ninety-six point twenty-five Pounds sterling (GBP 10,696.25.-) divided into five hundred (500) shares without a par value to an amount of fifty two thousand Pounds sterling (GBP 52,000), divided into five hundred (500) shares without issuing new shares.

4. Amendment of article 6 paragraph 1 of the Company's Articles of Incorporation.

5. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to convert the currency of the share capital of the Company from EURO (EUR) into British Pounds (GBP), at an exchange rate applicable on the 22 nd day of May, 2013, i.e. zero point eight five five seven zero British Pound (GBP 0,85570), for one euro (1.-), so that the share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by Five hundred (500) shares without designation of a nominal value is converted into ten thousand six hundred ninety-six point twenty-five Pounds sterling(GBP 10,696.25.-) represented by five hundred (500) shares without designation of a nominal value.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of forty-one thousand three hundred three point seventy-five Pounds sterling (GBP 41,303.75.-) so as to raise it from its current amount of ten thousand six hundred ninety-six point twenty-five Pounds sterling (GBP 10,696.25.-) divided into five hundred (500) shares without a par value to an amount of fifty two thousand Pounds sterling (GBP 52,000), divided into five hundred (500) shares without issuing new shares.

Fourth resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the Sole Shareholder so that the amount of forty-one thousand three hundred three point seventy-five Pounds sterling (GBP 41,303.75.-) is at the disposal of the Company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

Art. 6. The Company's share capital is set at fifty two thousand Pounds sterling (GBP 52,000.-) represented by five hundred (500) shares without par value.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand euros (1,000.-EUR)

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mai.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ProLogis European Developments BV, une société ayant son siège social à 115, Schiphol Boulevard, NL-1118 BG Schiphol Airport, enregistrée au registre de commerce de Amsterdam sous le numéro 34248696,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2013.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. ProLogis European Developments BV préqualifié, déclare qu'il est l'associé unique (l'"Associé Unique") de ProLogis European Holdings XXIII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.746, constituée par acte du notaire instrumentant du 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 777 du 14 avril 2010. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale

2. Conversion de la monnaie d'expression du capital social de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP).

3. Augmentation du capital social de la Société de quarante et un mille trois cent trois point soixante-quinze Livres Sterling (41.303,75 GBP) pour le porter de son montant actuel de dix mille six cent quatre-vingt seize point vingt-cinq Livres Sterling (GBP 10.696,25) divisé en cinq cent (500) parts sociales sans valeur nominale à un montant de cinquante-deux mille Livres Sterling (GBP 52.000) divisé en cinq cent (500) parts sociales sans valeur nominale, sans émission de nouvelles parts sociales..

4. Modification de l'article 6 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.

5. Divers.

La partie comparante, préqualifiée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide la conversion de la monnaie d'expression du capital social de Euro (EUR) en Livres Sterling (GBP) sur base d'un taux d'échange daté du 22 mai 2013, à savoir zéro point huit cinq cinq sept zéro Livres Sterling (GBP 0.85570) pour un Euro (EUR 1), c'est ainsi qu'après cette conversion, le capital social d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale est converti en un montant de dix mille six cent quatre-vingt seize point vingt-cinq (GBP 10.696,25) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de quarante et un mille trois cent trois point soixante-quinze Livres Sterling (41.303,75 GBP) pour le porter de son montant actuel de dix mille six cent quatre-vingt seize point vingt-cinq Livres Sterling (GBP 10.696,25) divisé en cinq cent (500) parts sociales sans valeur nominale à un montant de cinquante-deux mille Livres Sterling (GBP 52.000) divisé en cinq cent (500) parts sociales sans valeur nominale, sans émission de nouvelles parts sociales..

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'Associé unique de sorte que le montant de quarante et un mille trois cent trois point soixante-quinze Livres Sterling (41.303,75 GBP) est à la disposition de la Société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6, paragraphe premier des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante-deux mille Livres Sterling (GBP 52.000) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000.-EUR).

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Becker, M. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2013. Relation: LAC/2013/24588. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078029/131.

(130095913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

SHG Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.125.

—

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour SHG Holdings-3 S.à r.l.

Référence de publication: 2013078098/16.

(130096000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Quilvest Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 161.224.

—

L'an deux mille treize, le quatre juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «Quilvest Wealth Management S.A.», avec siège à L-1445 Luxembourg, 7, rue Thomas Edison, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.224, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le numéro 1914 du 20 août 2011.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 13 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 171 du 20 janvier 2012.

La séance est ouverte à 14.40 heures sous la présidence de Monsieur Philippe VERFAILLIE, avec adresse professionnelle à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire:

Monsieur Arnaud BRIAND, avec adresse professionnelle à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

L'Assemblée élit comme scrutateur:

Madame Stéphanie WLODARCZAK, avec adresse professionnelle à L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent dix-neuf mille quatre cent quarante-et-un (119.441) actions de classe Q et les soixante mille six cent cinquante-trois (60.653) actions de classe V, d'une valeur nominale de mille euro (1.000.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent quatre-vingt millions quatre-vingt-quatorze mille euros (180.094.000.-EUR), sont représentées à la présente Assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations écrites et déclarant avoir pris préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que des membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexés au présent acte les pouvoirs des actionnaires représentés.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1) Modification de l'article quatorze, point 14.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **14.1.** Le conseil d'administration est composé d'un maximum de quinze (15) membres.»

2) Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de son Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé son ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article quatorze, point 14.1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

« **14.1.** The Board of directors is composed of a maximum of fifteen (15) members.»

Version française:

« **14.1.** Le conseil d'administration est composé d'un maximum de quinze (15) membres.»

Frais

Les dépenses, charges, frais, rémunérations de toute nature qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à la somme de 1.200.-euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Dont acte, fait et passé à Strassen.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: VERFAILLIE, BRIAND, WLODARCZAK, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12/06/2013. Relation: EAC/2013/7482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013078052/59.

(130095789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.649.467,33.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

—

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,

ON THE ELEVENTH DAY OF THE MONTH OF JUNE,

before Us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur- Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CVC European Equity Partners V (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK22056, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (A) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10, 2013;

CVC European Equity Partners V (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24527, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (B) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10, 2013;

CVC European Equity Partners V (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK24524, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (C) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10, 2013;

CVC European Equity Partners V (D) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK25044, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (D) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10, 2013;

CVC European Equity Partners V (E) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK25043, represented by its general partner, CVC European Equity V Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

office at 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 99031, ("CVC European Equity Partners V (E) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10, 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK18598, represented by its general partner, CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10, 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK18596, represented by its general partner, CVC European Equity Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10, 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., a limited partnership governed by the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands, under number WK18734, represented by its general partner, CVC European Equity

Tandem GP Limited, a limited company governed by the laws of Jersey and having its registered office at Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under number 94504, ("CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P."),

hereby represented by Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10, 2013;

Knud Borge Pedersen, K0bmandsgarden 48, 4130 Viby Sjaelland, Denmark ("KBP"),

hereby represented by Manuel MOUGET, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 10, 2013;

(CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., and KBP together referred to as the "Shareholders").

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are all the shareholders of PIE Group II S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two million one hundred ninety-nine thousand two hundred and eighty-nine euro and seventy-seven cent (EUR 2,199,289.77), with registered office at 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jacques Delvaux, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2090 of 28 August 2008 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140754 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 17 December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 726 of 26 March 2013.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To reduce the corporate capital of the Company by an amount of five hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-two euro and forty-four cent (EUR 549,822.44) so as to reduce it from its current amount of two million one hundred ninety-nine thousand two hundred and eighty-nine euro and seventy-seven cent (EUR 2,199,289.77) to one million six hundred forty-nine thousand four hundred sixty-seven euro and thirty-three cent (EUR 1,649,467.33) for the purpose and by cancellation of the fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) class D ordinary shares, which have been repurchased by the Company.

2 To amend articles 6, 12 and 13 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital reduction.

have requested the undersigned notary to record the following resolution:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

First resolution

The Shareholders unanimously resolved to reduce, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of five hundred forty-nine thousand eight hundred twenty-two euro and forty-four cent (EUR 549,822.44) so as to reduce it from its current amount of two million one hundred ninety-nine thousand two hundred and eighty-nine euro and seventy-seven cent (EUR 2,199,289.77) to one million six hundred forty-nine thousand four hundred sixty-seven euro and thirty-three cent (EUR 1,649,467.33) for the purpose and by cancellation of the fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) class D ordinary shares, which have been repurchased by the Company.

Second resolution

The Shareholders unanimously resolved to amend articles 6, 12 and 13 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

Article 6 will from now on read as follows:

« **Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at one million six hundred forty-nine thousand four hundred sixty-seven euro and thirty- three cent (EUR 1,649,467.33) represented by

- fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) Class A ordinary shares,
- fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) Class B ordinary shares,
- fifty-four million nine hundred eighty-two thousand two hundred forty-four (54,982,244) Class C ordinary shares,
- one (1) Class B preference share,

having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.".

Article 12 will from now on reads as follows:

" **Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represents the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

In any year in which the shareholders resolve to make any distribution of dividends, the holders of the Class B preference shares shall, first in priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point seventy-five per cent (0.75%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class A ordinary shares shall, second priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point sixty-five per cent (0.65%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class B ordinary shares shall, third priority, be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount not less that zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal capital with respect to such shares of the Company, the holders of the Class C ordinary shares shall, fourth priority, be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class C ordinary shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class B ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders. Should the Class C and B ordinary shares all have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A ordinary shares shall be entitled to receive the remainder of all dividend distributions without prejudice to the profit entitlements of the holders of the Class B preference shares as agreed from time to time by the shareholders.

12.4 Within the limits as set out by law, especially art. 201 of Company Law, interim dividends may be distributed upon resolution of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), at any time and once or several times during a given fiscal year, subject to the satisfaction of the following conditions:

- the statutory accounts of the previous fiscal year must have been approved by the shareholder(s):

- interim accounts not older than one month preceding the distribution date must be prepared by the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), and verified;

- such interim dividend may only paid out of the interim profits of the current fiscal year plus any distributable reserves, plus any profits carried forward minus any losses carried forward.".

Article13 will from now on reads as follows:

« **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

13.4 In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to creditors other than shareholders in satisfaction (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) of all the Company's debts and liabilities to the shareholders;

(ii) second, to the shareholders in satisfaction, up to the nominal value of the shares; and

(iii) third, to the payment of liquidation allocations to holders of Class B preference shares, Class A ordinary shares, Class B ordinary shares and Class C ordinary shares, to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the priority and proportions set in article 12 for the appropriation of profits.".

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1.600.-.

There being no other business on the Agenda, the meeting was adjourned at 9.55 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREUPON, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

LE ONZIEME JOUR DU MOIS DE JUIN.

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

CVC European Equity Partners V (A) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK22056, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (A) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, employé, professionnellement résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 10 juin 2013;

CVC European Equity Partners V (B) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK24527, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (B) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, employé, professionnellement résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 10 juin 2013;

CVC European Equity Partners V (C) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK24524, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (C) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, employé, professionnellement résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 10 juin 2013;

CVC European Equity Partners V (D) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK25044, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (D) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, employé, professionnellement résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 10 juin 2013;

CVC European Equity Partners V (E) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK25043, représenté par son General Partner CVC European Equity V Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au 22-24 Seale Street, St. Helier, JE2 3QG, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, («CVC European Equity Partners V (E) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, employé, professionnellement résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 10 juin 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK18598, représenté par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 («CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, employé, professionnellement résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 10 juin 2013;

CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK18596, représenté par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 («CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, employé, professionnellement résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 10 juin 2013;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P., un limited partnership régi par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1 -9005, Iles Cayman, inscrit au Register of Exempted Limited Partnerships, Iles Cayman, sous le numéro WK18734, représenté par son General Partner CVC European Equity Tandem GP Limited, une société régie par les lois des Iles Jersey, ayant son siège social au Lime Grove House, Green Street, St Helier, Jersey JE1 2ST, Iles Anglo-normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 94504 («CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P.»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, employé, professionnellement résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 10 juin 2013;

Knud Borge Pedersen, K0bmandsgarden 48, 4130 Viby Sjaelland, Danmark («KBP»),

ci-après représenté par Manuel MOUGET, employé, professionnellement résidant au Luxembourg, en vertu d'un pouvoir en date du 10 juin 2013;

(CVC European Equity Partners V (A) L.P., CVC European Equity

Partners V (B) L.P., CVC European Equity Partners V (C) L.P., CVC European Equity Partners V (D) L.P., CVC European Equity Partners V (E) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (A) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (B) L.P., CVC European Equity Partners Tandem Fund (C) L.P. et KBP, collectivement les «Associés»).

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls et uniques associés de PIE Group II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix-sept cents (EUR 2.199.289,77), ayant son siège social au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jacques Delvaux, alors notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2090 le 28 août 2008 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140754 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 17 décembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 726 du 26 mars 2013.

Les Associés, représentés comme indiqués ci-dessus reconnaissent avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société à concurrence de cinq cent quarante-neuf mille huit cent vingt-deux euros et quarante-quatre cents (EUR 549.822,44) afin de le réduire de son montant actuel de deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix-sept cents (EUR 2.199.289,77) à un montant de un million six cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et trente-trois cents (EUR 1.649.467,33) en vue de et par annulation de cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, et qui ont été rachetées par la Société.

2. De modifier les articles 6, 12 et 13 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

ont requis le notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé à l'unanimité de réduire, avec effet immédiat, le capital social de la Société à concurrence de cinq cent quarante-neuf mille huit cent vingt-deux euros et quarante-quatre cents (EUR 549.822,44) afin de le réduire de son montant actuel de deux millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix-sept cents (EUR 2.199.289,77) à un montant de un million six cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et trente-trois cents (EUR 1.649.467,33) en vue de et par annulation de cinquante-quatre millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, et qui ont été rachetées par la Société.

Seconde résolution

Les Associés approuvent à l'unanimité la modification articles 6, 12 et 13 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

L'article 6 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social de la Société est fixé à un million six cent quarante-neuf mille quatre cent soixante-sept euros et trente-trois cents (EUR 1.649.467,33) représenté par

- cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales ordinaires de Catégorie A,

- cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales ordinaires de Catégorie B,

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- cinquante-neuf millions neuf cent quatre-vingt-deux mille deux cent quarante-quatre (54.982.244) parts sociales ordinaires de Catégorie C et,

- une (1) part sociale préférentielle de Catégorie B,

toutes d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune et toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.».

L'article 12 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2. Il est prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net de la Société pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

12.3. Les associés, sur recommandation du conseil de gérance, décideront de l'affectation du solde du bénéfice annuel net et pourront déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil de gérance.

Chaque année où les associés décident de procéder à une distribution de dividendes, les propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie B auront le droit, en premier rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule soixante-quinze pour cent (0,75 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie A auront le droit, en second rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être intérieur à zéro virgule soixante-cinq pour cent (0,65 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie B auront le droit, en troisième rang de priorité, de recevoir des distributions de dividendes pour cette année, d'un montant qui ne pourra pas être inférieur à zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55 %) de la valeur nominale de ces parts sociales de la Société, les propriétaires des parts sociales ordinaires de Catégorie C auront le droit, en quatrième rang de priorité, au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de Catégorie C auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autre au moment de la distribution, les parts sociales ordinaires de Catégorie B auront le droit au solde de toute distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre. Dans la mesure où toutes les parts sociales ordinaires de catégorie C et B auront été annulées suite à leur rachat, achat ou autre au moment de la distribution, les parts sociales ordinaires de Catégorie A auront le droit au solde de toute

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

distribution de dividendes sans préjudice à la participation aux bénéfices de(s) propriétaires des parts sociales préférentielles de Catégorie B tel que décidé par les associés de temps à autre.

12.4 Dans les limites légales, spécialement l'art. 201 de la loi sur les sociétés, des dividendes intérimaires peuvent être distribués suite à une résolution du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à tout moment et une ou plusieurs fois durant un exercice social donné, lorsque sont satisfaites les conditions suivantes:

- les comptes statutaires de l'exercice social précédent doivent avoir été approuvés par le(s) associé(s),

- les comptes intérimaires, arrêtés à une date non antérieure à un mois avant la date de distribution doivent être préparés par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, et vérifié,

- un tel dividende intérimaire peut seulement être payé sur les profits intérimaires de l'exercice social en cours plus toute réserve distribuable, plus tout bénéfice reporté moins toute perte reportée.».

L'article 13 sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

13.4. En cas de liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société seront répartis selon l'ordre de priorité suivant:

(i) premièrement, aux créanciers autres que les associés par règlement (soit par paiement, soit par constitution d'une provision pour ce paiement) de toutes les dettes et charges de la Société aux associés;

(ii) deuxièmement, aux associés par règlement jusqu'au montant de la valeur nominale des parts sociales; et

(iii) troisièmement, au paiement du boni de liquidation aux propriétaires de parts sociales préférentielles de Catégorie B, parts sociales ordinaires de catégorie A, catégorie B et catégorie C au vu et en considération des catégories d'actions encore en émission au moment de la liquidation, conformément aux règles de priorité et de proportionnalité stipulées à l'article 12 pour l'affectation des bénéfices.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à EUR 1.600.-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.55 heures. Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: M. MOUGET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 12 juin 2013. Relation: RED/2013/933. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 juin 2013. Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013078041/429.

(130096330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Resitalia Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.324.

—

DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the thirty-first day of May.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Resitalia Equity S.àr.l., a company organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 95.323,

here represented by its class B manager, Mr Patrice Gallasin, by virtue of a power of attorney given under private seal on 8 May 2013,

A copy of said proxy, having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- Resitalia Equity S.àr.l. is the sole shareholder of Resitalia Management S.àr.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), on May 13, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 20, 2003 number 969, having its registered address at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg modified by a deed established by notary Gérard Lecuit residing in Luxembourg on June 22, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of September 8, 2007 number 1926 and registered with the Luxembourg register of commerce and companies under the number B 95.324 (the Company).

- the Company has an issued share capital of thirteen thousand euro (EUR 13,000) represented by five hundred twenty (520) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.

- the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect;

- the appearing party, appoints himself as company's liquidator and legal owner of all the shares of the Company, and in this qualification, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time;

- the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed;

- full and complete discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

- the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at the registered office of the appearing party at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente-et-unième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Resitalia Equity S.àr.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B95.323,

représentée ici par son gérant classe B, Mr Patrice Gallasin, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 mai 2013,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Resitalia Equity S.àr.l. est l'actionnaire unique de Resitalia Management S.àr.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem au Luxembourg, en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 septembre 2003 numéro 969, ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard Lecuit de Luxembourg le 22 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 septembre 2007 numéro 1926 et registrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.324 (la Société);

- le capital social de la Société est actuellement fixé à treize mille euros (EUR 13.000) représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- la comparante a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat

- la comparante, se désigne comme liquidateur de la Société et bénéficiaire économique de toutes les parts sociales de la Société, et en cette qualité, déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment;

- la Société est par conséquent liquidée et la liquidation est clôturée;

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION
LUXEMBOURG

- la comparante donne pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats; et

- les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au siège social de la partie comparante à 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous, le notaire, le présent acte en original.

Signé: GALLASIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 25469. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013078056/82.

(130096528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Rubin Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 42.018.

—

L'an deux mille treize, le huit mai

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Rubin Immobilière S.A.", ayant son siège social à L-1461 Luxembourg 27, rue d'Eich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 42018, constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder de résidence à Mersch le 25 novembre 1992, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 12 mars 2007.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Maître Victor Elvinger, avocat à la Cour, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich,

Le président désigne comme secrétaire Madame Michèle Lutgen, employée privé, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Reding, employée privée, établie professionnellement à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 80 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme liquidateur: M e Victor Elvinger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 31, rue d'Eich L-1461 Luxembourg.

Troisième résolution:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Elle peut accomplir les actes prévus à l'article 145 avec l'autorisation de l'assemblée générale telle que requise par la loi.

Il est conféré au liquidateur le pouvoir de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge à:

- M e Victor Elvinger, administrateur
- M e Catherine Dessoy, administrateur
- M e Serge Marx, administrateur membres du Conseil d'Administration et à:
- Madame Michèle Lutgen

Commissaire aux Comptes de la Société,

pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'au vote de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: V. ELVINGER, M. LUTGEN, N. REDING, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 mai 2013. Relation: LAC/2013/21806. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013078068/60.

(130096138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Watson Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8237 Mamer, 9, rue Henri Kirpach.

R.C.S. Luxembourg B 68.110.

—

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juin.

Par devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « Watson Investment S.A.», avec siège social à L-8064 Bertrange, 62, Cité Millewee, inscrite au RCSL sous le numéro B 68.110, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 228 du 31 mai 1991 et dont les statuts ont été modifiés par la suite et en dernier lieu par acte reçu par Maître Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 07 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1786 du 16 septembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Hermes, agent d'assurances, demeurant à Bertange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Cindy Kirscht demeurant à Rumelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Cindy Kirscht demeurant à Rumelange.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il résulte de la liste de présence que les deux mille six cent soixante-quinze (2.675) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social.
2. Modification afférente de l'article afférent des statuts.
3. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège dans la commune de Mamer avec comme adresse: 9, rue Henri Kirpach, L-8237 MAMER.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, il est décidé de modifier l'article 1., parapraphe deux des statuts comme suit:

« Le siège social est établi dans la commune de Mamer.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Mamer, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom, état et demeure, les membres du Bureau ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé le souhait de signer.

Signé: Kirscht, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 juin 2013. Relation: RED/2013/856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 juin 2013. Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013078161/48.

(130095805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

2-Pak Resources Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 518.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 169.112.

—

EXTRAIT

En date du 30 mai 2013 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Harvey Sawikin en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin, Monsieur Steven Gorelik et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Pour 2-Pak Resources Investments S.à r.l.

Référence de publication: 2013078172/15.

(130095845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Compagnie Luxembourgeoise d'Annuaires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.207.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 14/06/2013.

Référence de publication: 2013078371/10.

(130096568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

CEC-LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 129.014.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079289/9.

(130098550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Norlux Wireless S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 174.488.

—

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg en date du 4 juin 2013 que:

1. L'assemblée générale décide de clôturer la liquidation.

2. L'assemblée générale décide que les documents et comptes de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de cette publication au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013077998/17.

(130096621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Ardea TG 14 (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.285.

—

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2013 que:

1. Le siège social de la Société est transféré au 51 avenue J F Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 10 juin 2013

2. La démission de Monsieur Roman Sokolowski, de ses fonctions de gérant de la Société, a été acceptée avec effet au 10 juin 2013

En outre, veuillez noter le changement d'adresse de Monsieur Michael Heal, gérant de la Société, comme suit:

3. 100 New Bond Street, W1S 1SP, Londres, Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013078284/17.

(130097525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Ameerul S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 120.221.

—

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2013078271/10.

(130096873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

An der Le'h Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3471 Dudelange, 1-3, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 160.124.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078272/10.

(130097542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Askania II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.189.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013078292/10.

(130097005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Rechem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 50.871.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 15 mai 2013

«

5 éme résolution

L'Assemblée reconduit les Administrateurs suivants:

- M. Jan DE CLERCK
- Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A., habituellement représentée par Madame Sophie Vandeven,

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

6 éme résolution

L'Assemblée nomme H.R.T. Révision S.A., comme Réviseur d'Entreprise Indépendant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

7 éme résolution

L'Assemblée nomme les Administrateurs suivants:

- Gayana BVBA, domiciliée Baverikstraat 27, B-9250 Waasmunster, habituellement représentée par M. Gregory De Clerck, demeurant professionnellement à la même adresse.
- M. Dimitri Van Damme, demeurant Hoorndriesstraat 125, B-9820 Merelbeke

jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Pour la société RECHEM S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077415/25.

(130095628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 12.786.

—

Par décision du Conseil d'Administration du 07 juin 2013, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Mr Yves BIEWER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres Administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

Luxembourg, le 13.06.2013.

Pour: REFINA INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Lucile Wernert

Référence de publication: 2013078063/17.

(130096049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck